

RÈGLES D'UTILISATION

PÉRIODE ET JOURS DE FONCTIONNEMENT :

• Les vélos à bord des bus du Réseau TUB sont autorisés uniquement à bord de des **lignes D et 20** du lundi au samedi en période ÉTÉ (du 6 juillet au 30 août 2026) à partir de 9h, et aux arrêts autorisés (voir les schémas des lignes pages intérieures).

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES :



• Préparez votre voyage : anticipez l'achat d'un titre de transport sur la e-boutique. L'achat de titres à bord des bus n'est pas compatible avec ce service.

• Assurez-vous que votre arrêt de montée / et de descente soient compatibles avec la montée d'un vélo (cf. pages intérieures).



• Arrivez à l'arrêt de bus, 10 minutes avant l'horaire indiqué sur la fiche horaires et décrochez tout élément gênant sur le vélo AVANT la montée (sacoques, porte bébé,..).



• À l'approche du bus, faites signe au conducteur et montez par les portes du milieu. Si vous voyagez en famille, assurez-vous que chaque passager soit suffisamment autonome pour manipuler son vélo et faire attention aux autres passagers. À bord du bus, attachez votre vélo avec la sangle prévue à cet effet.

• Validez votre e-ticket QR code ou votre titre de transport.



• Les remorques, les vélos cargos et tandems **ne sont pas acceptés**.

• Les fauteuils roulants et les poussettes restent prioritaires en cas de conflit d'usage.



• En cas d'affluence, vous devrez alors descendre et attendre le prochain bus.

• À l'approche de l'arrêt de descente, appuyez sur le bouton « arrêt demandé » et attendez l'arrêt complet du véhicule avant de manœuvrer pour sortir en toute autonomie et en toute sécurité, votre vélo.



• Après avoir récupéré votre vélo, attendez que le bus ait quitté l'arrêt et d'avoir une vue suffisamment dégagée de la route pour poursuivre votre trajet.

Attache du vélo à bord



Une sangle d'attache est déjà positionnée sur la barre de maintien face aux portes du milieu du véhicule.

Nombre maximum de vélos autorisés à bord = **3 VÉLOS MAXIMUM**

1. Déployer la sangle.
2. La passer au-dessus du cadre vélo (3 vélos maximum peuvent être attachés sur ce dispositif)
3. Enclencher la ceinture dans l'attache prévue à cet effet.
4. Bien vérifier que la ceinture soit bien fixée et sécurisée.

Pendant toute la durée du trajet, veuillez rester à proximité du vélo.

L'exploitant ne peut en aucun cas être tenu responsable des causes et conséquences des accidents ou dommages que ces équipements peuvent occasionner aux autres voyageurs, au matériel ou aux installations du réseau, ni des dommages qui leur sont causés.

À noter que le conducteur n'est pas autorisé à quitter son siège pour aider à la montée ou à l'installation du ou des vélos.

EMBARQUEZ VOS VÉLOS

À BORD DES LIGNES D ET 20
et découvrez la Baie de Saint-Brieuc

Baie de 
SAINT-BRIEUC
TOURISME

ÉTÉ 2026 : DU 6 JUILLET AU 30 AOÛT 2026



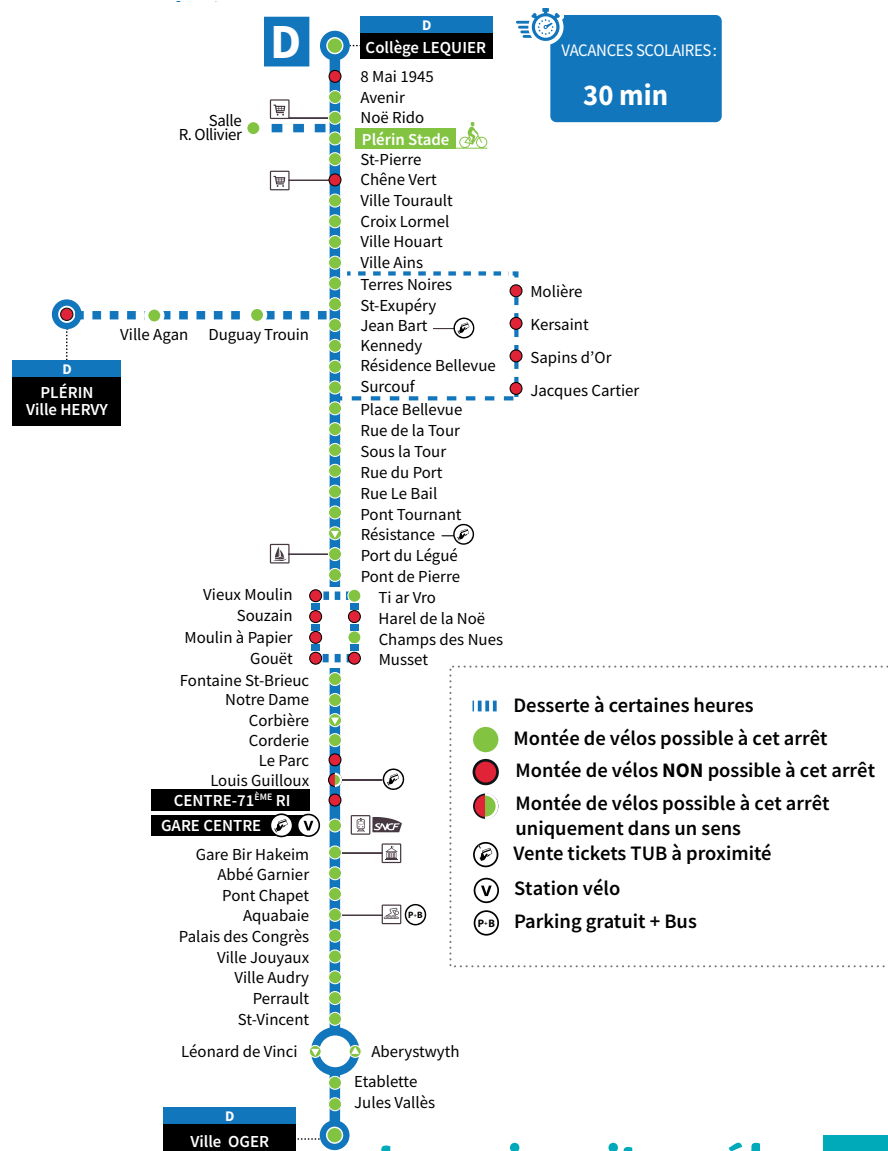
© Crédits : photos Emmanuel BERTHIER

tub.bzh f @



Bien plus que le bus !

 SAINT
BRIEUC
ARMOR
AGGLOMÉRATION



Les circuits vélo

D Destination : **Plérin sur Mer**

3 circuits vélo proposés par l'Office de Tourisme

(Niveaux : facile, moyen, difficile)

Descendre à l'arrêt : Plérin Stade

Détails des parcours en boucle : n° circuits : 13-14-28 + le Circuit des pêcheurs à Pordic

<https://www.baiedesaintbrieuc.com/circuitvtt>

Baie de Saint-Brieuc / circuits vélo

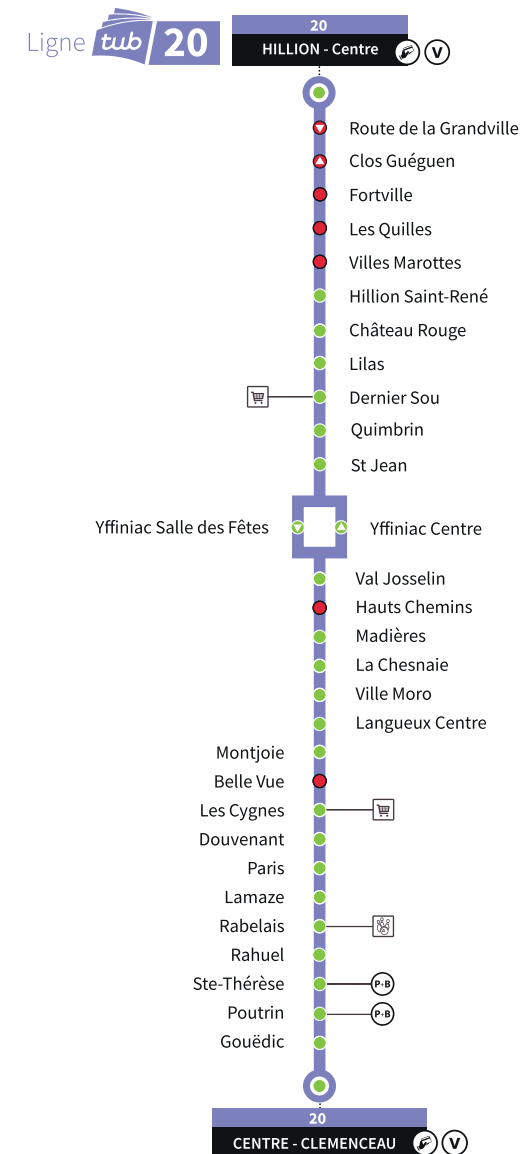


2 LIGNES AUTORISÉES : D & 20



www.tub.bzh
Réseau/Lignes

Les horaires de passage des lignes D et 20



20 Destination : **Baie de Saint-Brieuc**

4 circuits vélo proposés par l'Office de Tourisme

(Niveaux : facile, moyen, difficile)

Descendre à l'arrêt : Hillion Centre

Détails des parcours en boucle : n° circuits : 12-21-22-27 et La vélomaritime entre Hillion et le Port du Dahouët

<https://www.baiedesaintbrieuc.com/circuitvtt>